Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacrera 640'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2007/2008 au travers d'aides ponctuelles et de trois subventions de durée déterminée.

Trente-deux projets de création théâtrale indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été examinés pour la saison 2007/2008. Dans sa séance du 7 mars 2007, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise du théâtre portant sur six créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 50'000 et 100'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions.

Le choix s'est porté sur des metteurs-es en scène ayant une longue expérience, des réalisations marquantes à leur actif et proposant des créations originales :

100'000 fr. à la " Compagnie Gianni Schneider " pour monter la pièce Platanov, d'Anton Tchekhov, metteur en scène Gianni Schneider ;

80'000 fr. à la " Compagnie Voeffray-Vouilloz ", pour monter la pièce Mesure pour mesure, de William Shakespeare, metteurs en scène Anne Vouilloz et Joseph E. Voeffray ;

60'000 fr à la " Compagnie Loa Opsis ", pour monter la pièce Jacques le Fataliste, de Denis Diderot, metteur en scène Yves Burnier ;

60'000 fr. au " Théâtre en Flammes ", pour monter la pièce La première fois (titre de travail), metteur en scène Denis Maillefer ;

50'000 fr. à " l'Association du Théâtre du Projecteur ", pour monter la pièce Les liaisons dangereuses, de Christopher Hampton d'après Ch. de Laclos, metteur en scène Jean-Gabriel Chobaz ;

50'000 fr. au " Théâtre Claque ", pour monter la pièce Honour de Joanna Murray-Smith, metteur en scène Geoffrey Dyson.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé le choix du nouveau bénéficiaire d'une des trois subventions de durée déterminée, d'un montant 80'000 francs. Pour les années 2007 à 2009, cette subvention a été octroyée à la " Compagnie Anne-Cécile Moser". Par ce choix, la Commission a voulu saluer le travail rigoureux, fouillé et exigeant de cette metteure en scène qui a su développer au cours de ses dernières créations une recherche théâtrale et un style original. En accordant sa confiance à cette metteure en scène, la Commission est persuadée qu'elle pourra en tirer profit pour développer son travail original et renforcer sa structure de production et de diffusion. Le Conseil d'Etat a également renouvelé les subventions de durée déterminée en faveur de la " Compagnie Marin ", troisième tranche, et pour la compagnie " Numero23Prod " (Massimo Furlan), deuxième tranche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2007

DFJ, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, tél. 021 316 07 44